

Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 5 octobre 2010 : 20h00

Présidence : Patrick Vallotton.

Le Président ouvre la séance.

Effectif du conseil en date du 5 octobre 2010 : 71 conseillers. Excusés : 21, absents non excusés : 8.

Présents : 42

L'ordre du jour adopté à l'unanimité est le suivant :

Ordre du jour :

1. **Bienvenue**
2. **Assermentation de nouveaux membres**
3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2010**
4. **Communications du conseil**
5. **Communications de la municipalité**
6. **Elections statutaires (2 membres ASIBP, 1 membre commission des finances, 1 scrutateur)**
7. **Crédit d'étude, faisabilité technique et financière pour l'augmentation de capacité de la STEP.**
8. **Arrêté d'imposition 2011**
9. **Propositions individuelles**

1. **Bienvenue**

M. Patrick Vallotton, nouveau président du conseil général de Vuarrens, souhaite la bienvenue à chacun et chacune.

2. **Assermentation de nouveaux membres.**

M. Roulin Pascal et Mme Ferreira Martins Paula ont demandé à faire partie du conseil. Ils sont assermentés. Effectif du Conseil : 73. Présents : 44, majorité : 23.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2010.**

Après lecture, le procès-verbal du conseil du 22 juin 2010, après modification, est adopté à l'unanimité.

4. **Communications du conseil.**

M. Patrick Vallotton donne les indications suivantes :

- Suite à son élection, M. Vallotton souhaite que les représentants des commissions permanentes puissent donner un point de situation sur leur activité.
- M. Luc Ciocca reçoit un cadeau suite aux 10 ans d'activités comme président du conseil.
- M. Vallotton indique qu'une adresse mail du conseil existe : conseil@vuarrens.ch relevée par le président et le secrétaire.
- Un secrétaire du conseil devra être recherché, l'actuel secrétaire démissionnant prochainement.
- Il est rappelé que le « Vuarrens info » est un bon moyen de communiquer des informations auprès des habitants de la commune.

M. Daniel Bridel donne les indications suivantes concernant l'accueil des écoliers sur midi :

- Des flyers d'information ont été remis aux parents des élèves de l'école concernés par l'entremise de l'école.
- 37 envois individualisés sur cet accueil ont de plus été adressés.

- Seules 5 réponses ont été reçues, amenant à une fréquentation de la structure de 2,3 enfants par jour.
- Ce nombre est insuffisant pour assurer la survie de ce service. Dès lors le projet est repoussé.

M. Michel Auberson donne les indications suivantes :

- Pompiers et SDIS : le projet de SDIS du Gros-de-Vaud est repoussé de 6 à 12 mois. Le corps des sapeurs de Vuarrens recrute de nouveaux membres.
- Le matériel est vieillissant. Diverses révisions sont en cours, néanmoins divers éléments devront être remplacés.
- M. Paul Ferrari est remercié pour ses 15 ans d'activité au sein de la commune. M. Ferrari est en outre remercié pour sa disponibilité et son dévouement.

Mme Danielle Monod, syndique, donne les indications suivantes :

- Eoliennes : pas de changement : on phase de consultation avant enquête.
- Fusions : 10 communes en discussion, dont 4 intéressées.
- Plan canicule : il concerne les personnes de plus de 75 ans seules et vulnérables. Pour Vuarrens, le réseau social fonctionne bien pour les 50 personnes potentiellement concernées, tout est en ordre, personne n'est isolé.
- L'élection des 35 membres et des 7 suppléants au futur conseil communal qui remplacera le conseil général auront lieu en mars. Ceux qui s'engageront pour la commune et seront fidèles sont d'ores et déjà remerciés.
- M. Pierre Giltay et Mme Danielle Monod ne se présenteront pas aux élections à la municipalité.

5. Communication de la municipalité

Mme Monod souhaite la bienvenue à son nouveau collègue, M. Alain Roy, et le remercie d'avance pour le travail qu'il va accomplir et son engagement.

6. Elections statutaires (2 membres ASIBP, 1 membre commission des finances, 1 scrutateur)

Election de 2 membres à l'ASIBP.

Il n'y a pas de volontaire.

M. Kyoshi Mikami propose Mme Rachel Haueter, qui n'accepterait pas cette tâche. Mme Jacqueline Miedinger propose Mme Paula Ferreira Martins, qui accepterait cette tâche. Mme Ferreira Martins est élue par acclamation.

Mme Séverine Maire propose M. Daniel Zurcher, qui accepterait cette tâche. M. Daniel Zurcher est élu par acclamation.

Election d'un membre à la commission des finances.

M. Claude Muller propose M. Serge Freymond, lequel accepterait.

M. Freymond est élu par acclamation.

Election d'un scrutateur.

Mme Anne-Laure Zurcher est intéressée, elle est élue par acclamation.

7. Crédit d'étude, faisabilité technique et financière pour l'augmentation de capacité de la STEP

Chaque conseiller a reçu à son domicile le préavis municipal sur cet objet. Le rapport de la commission ad hoc sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Paul Ducret.

La commission ad hoc recommande à l'unanimité d'accepter le crédit d'étude de Fr. 10'222.- pour l'augmentation de la capacité de la STEP en acceptant le préavis municipal.

Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Pierre Mitard. Compte tenu du fait que la STEP est proche de la saturation suite à l'implantation de la laiterie du Gros de Vaud et de l'accroissement démographique de la commune, la commission estime qu'il paraît nécessaire d'évaluer les mesures à prendre, ce que l'étude proposée par la

municipalité permettra de faire, pour un coût raisonnable. La commission des finances recommande au conseil d'accepter la proposition de la Municipalité de mandater un bureau externe pour effectuer une étude de faisabilité.

M. Jean-Philippe Buffat donne les indications suivantes :

- La STEP a 22 ans.
- Au départ, il y avait 500 habitants alors que la commune en compte un peu moins de 800 actuellement.
- Le but de l'étude est de déterminer si la capacité de la STEP peut être augmentée pour faire face à l'augmentation du volume d'eau à traiter, et à quelles conditions.

Le président ouvre la discussion sur cet objet.

Les éléments abordés et les réponses fournies sont pour l'essentiel les suivants :

- Le bureau que la municipalité souhaite mandater pour l'étude est le meilleur pour ce genre de problématique.
- L'étude prendra en compte les chiffres et données actuels.
- Le volume d'eau à traiter en provenance de la laiterie correspond à un équivalent de 200 habitants environ. La laiterie paie Fr. 150.- par équivalent habitant.
- La laiterie est dispensée des frais d'entretien du collecteur car elle dispose de son propre collecteur, privé et indépendant.

La question soumise aux Conseillers est : « Acceptez-vous le préavis municipal concernant le crédit d'étude pour l'augmentation de la capacité de la STEP qui demande d'autoriser à mandater le bureau G. Chevalier pour effectuer une étude de faisabilité technique et financière pour l'augmentation de la STEP et de financer cette étude de Fr. 10'222.- TTC par le ménage communal ? »

Acceptent : 40. Refusent : 1, abstentions : 3. Le préavis municipal est accepté.

8. Arrêté d'imposition 2011

Chaque conseiller a reçu à son domicile le préavis municipal sur cet objet. Le rapport de la commission ad hoc sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Patrick Bouvier.

Y sont notamment relevés les points suivants :

- En 2010 le résultat de la péréquation a rapporté à la commune CHF 308'000.- et en 2009 CHF 131'000.-.
- Le budget 2010 prévoyait un équilibre sans prise en compte de la péréquation. Avec la péréquation, le résultat sera bénéficiaire d'environ CHF 300'000.-.
- La facture sociale à charge de la commune diminuera, compte tenu de la bascule canton-commune.
- La proposition de la Municipalité s'oppose à la vision du Canton et implique une hausse nette d'impôt de 6 points pour tout contribuable de la commune
- La commission des finances trouve prématurée une hausse du taux d'imposition pour 2011, car Vuarrens devrait demeurer une commune bénéficiaire de la péréquation. En effet, Vuarrens est en catégorie 17 sur une échelle de 20, les communes entre 10 et 20 étant bénéficiaires de la péréquation, alors que les communes entre 1 et 10 sur l'échelle y contribuent.
- Dès lors, la commission des finances recommande à l'unanimité au conseil général de refuser le préavis de la Municipalité et propose de suivre le Canton, soit de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel, soit 79 avant bascule de 6 points.
- Par ailleurs, la commission recommande d'accepter l'introduction d'une taxe sur les chiens selon la proposition de la municipalité.

M. Giltay donne les indications suivantes :

- Comme indiqué à la commission des finances, les chiffres soumis sont sujet à modification, tous n'étant pas connus au moment de l'établissement des documents.

- Le montant du bénéfice, à confirmer, de Fr. 300'000.- suite au retour de la péréquation serait affecté à l'amortissement de la dette.
- L'arrêté d'imposition ne vaut que pour une année.
- Le nouveau décret cantonal entre en vigueur dès janvier 2011, avec l'obligation d'une bascule de 6 points d'impôt vers le canton à charge de la facture sociale. Le montant de cette facture est inconnu à ce jour.
- La baisse des revenus pour la commune suite à cette bascule s'élève à Fr. 90'000.-, rien ne garantit que cette baisse sera compensée par la diminution de la facture sociale.
- Les projections cantonales sont floues, dès lors un arrêté d'imposition sur un an est adéquat.
- Les investissements liés aux conduites d'eau pour le nouveau quartier de Vuarrengele représentent 4 % du budget communal. C'est le seul investissement qui a pu être entrepris. Le reste, lié au fonctionnement et à l'entretien, représente environ 10%, avec pour conséquence que pour l'heure il est impossible de satisfaire les demandes et attentes des citoyens.
- En date du 5 octobre, le montant du retour de la péréquation par le canton s'élève à Fr. 57'800.-.
- Les chiffres n'ont pas pu être connus plus tôt, ce que déplore M. Giltay, qui est conscient que la proposition n'est pas facile à accepter. Cependant celle-ci est en faveur de l'intérêt de la commune.
- L'impôt sur les chiens est proposé suite à une intervention lors du dernier conseil général. La taxe est proposée pour un montant de Fr. 100.-, sauf pour les personnes à l'AVS ou à l'AI. Les montants perçus seront consacrés à l'acquisition d'infrastructures permettant de maintenir le territoire communal propre et de l'entretenir.

Mme Jacqueline Miedinger propose de ne pas entrer en matière ce soir car le préavis est lacunaire.

Elle motive sa proposition par les éléments suivants :

- A son avis, le préavis est lacunaire puisqu'il n'y est pas précisé de quel taux d'impôt il est question.
- Il n'est fait aucune mention des impôts foncier, personnel fixe, droit de mutation fixe, etc., rubriques qui devront être complétées pour attester qu'elles auront été acceptées par le conseil général.
- Un impôt sur les chiens est proposé, qui est décrit comme une taxe dans le préavis municipal. Il semble donc qu'il y a confusion entre impôt et taxe.
- La jurisprudence confirme d'une part qu'un préavis municipal n'est pas conforme s'il est trop sommaire pour que le conseil communal ou général auquel il est destiné puisse se prononcer en connaissance de cause ou s'il contient des lacunes ou des inexactitudes et d'autre part que ces « défauts » ne peuvent être valablement corrigés par une simple lecture d'éléments complémentaires lors de la séance du conseil.

Le président indique que l'objet peut être renvoyé si un cinquième des membres du conseil appuient la demande, soit 9 personnes pour cette séance.

M. Giltay précise que le délai pour transmettre le taux d'imposition aux autorités cantonales est fixé au 3 novembre 2010. Sans information communiquée, c'est le statu quo qui prévaut, exception faite de la bascule des 6 points d'impôt canton-commune en raison de l'application du décret en lien avec la facture sociale. Il n'y aurait dès lors aucun changement pour le citoyen.

M. Vallotton demande combien de conseillers appuient la demande de Mme Miedinger de renvoyer cet objet à une séance ultérieure

20 personnes appuient cette demande, ce point de l'ordre du jour est renvoyé à une date ultérieure.

9. Divers et propositions individuelles

L'impôt sur les chiens proposé soulève diverses questions, auxquelles les éléments de réponse suivants sont apportés :

- L'impôt cantonal sur les chiens s'élève à Fr. 100.-. Il est précisé que la commune est libre de lever un impôt de plus.
- L'utilisation de l'impôt cantonal par le canton n'est pas claire, il est possible qu'il soit par exemple attribué au financement de cours destinés aux propriétaires de chiens.
- Aucun montant de cet impôt n'est rétrocédé aux communes aux fins d'entretiens des chemins et biens communaux liés aux chiens.

M. Vallotton clôt la séance à 21h 40.

Le Président :

Le Secrétaire :